

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 14

quorum : 8

titulaires présents : 8

pouvoir :

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

15 mars 2022

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt deux, le 19 mars à dix huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la Mairie de Verdun, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2022/03 N°13

Objet de la Délibération :
**Avenant au marché de
traitement des OMR**

Présents : Mme J.ANTOINE

MM D.MOUSSA, S.OBARA, B.GILSON, J-P.COLIN, P.PICHAVANT,
B.GOEURIOT, G.ROUARD

Était excusés : Mme S.H.OLIVIER, J.RICHARD, M. P.DEHAND,

Suppléants présents :

Pouvoirs :

Vu la délibération du bureau en date du 2 février 2021.

Considérant que SUEZ, titulaire du marché, ne souhaite introduire la possibilité de retrait de tout ou partie des tonnes d'OMr, non pas de l'ensemble des collectivités adhérentes au SMET, mais uniquement pour les tonnes issues du Grand Verdun,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

VALIDE le fait que la disposition introduite par avenant ne concernera que le tonnage d'OMr issu du Grand Verdun et non le tonnage d'OMr de l'ensemble des adhérents du SMET.

CONFIRME le mandat donné au Président pour finaliser la rédaction de l'avenant

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,

Dominique MOUSSA

